

**SALAIRES MINIMA NOVEMBRE 2022 POUR LES OUVRIERS ET
ETAM DU BATIMENT GRAND EST (Départements 67 et 68)
POUR LES ENTREPRISES OCCUPANT JUSQU'A 10 SALARIES
& CELLES OCCUPANT PLUS DE 10 SALARIES**

Le 11 octobre 2022s'est tenue la réunion paritaire de négociation des salaires minimaux des Ouvriers et des ETAM du Bâtiment pour les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin dans le cadre de la Région Grand Est, ainsi que les Indemnités de Petits Déplacements (IPD).

Cet accord signé par la CAPEB, la FFB et les SCOP-BTP et le syndicats de salariés (sauf la CGT) est applicable à compter du 1^{er} novembre 2022. L'extension à toutes les entreprises a été demandée.

**OUVRIERS DU BATIMENT (départements 68 et 67)
SALAIRES MINIMA AU 1^{ER} NOVEMBRE 2022**

Niveau	Qualification		Coeff.	Salaire mensuel
I	Ouvrier d'exécution	Position 1	150	1 680 €
		Position 2	170	1 710 €
II	Ouvriers Professionnels		185	1 739,36 €
III	Compagnons Professionnel	Position 1	210	1 927,33 €
		Position 2	230	2 057,03 €
IV	Maître ouvrier ou Maître Chef d'équipe	Position 1	250	2 206,69 €
		Position 2	270	2 375,86€

➤ **INDEMNITÉS DE REPAS :**

Montant du panier : 10,50 € quelle que soit la zone

➤ **INDEMNITÉS DE TRAJET ET DE TRANSPORT :**

ZONES	DISTANCES	TRAJETS	TRANSPORT
1	de 0 à 10 km	1,58 €	2,39 €
2	de 10 à 20 km	2,90 €	3,19 €
3	de 20 à 30 km	3,96 €	4,36 €
4	de 30 à 40 km	5,41 €	5,97 €
5	de 40 à 50 km	6,56 €	7,25 €

- ✓ Les indemnités sont **forfaitaires et journalières** (comprenant l'aller et le retour).
- ✓ La somme globale de ces indemnités ne saurait se cumuler avec une ou plusieurs indemnités ou primes ayant le même objet, existant déjà par accord de spécialités ou d'entreprises.
- ✓ Cette somme globale s'y substituera toutefois, ipso-facto, dès qu'elle conduira à une valeur supérieure.
- ✓ Les apprentis sous contrat, travaillant sur chantiers, bénéficieront de ces indemnités.
- ✓ L'indemnité de trajet est toujours soumise à cotisation que l'abattement pour frais professionnels soit appliqué ou non

ETAM DU BATIMENT (départements 68 et 67)
SALAIRES MINIMA AU 1^{ER} NOVEMBRE 2022
(Base 151.67 heures)

Niveau A	1 715,51 €
Niveau B	1 799,91 €
Niveau C	1 914,43 €
Niveau D	2 059,11 €
Niveau E	2 270,47 €
Niveau F	2 547,08 €
Niveau G	2 866,64 €
Niveau H	3 069,70 €